

Document WSIS-II/PC-3/DT/26(Rév.2)-F
28 octobre 2005
Original: anglais

Président du Groupe de négociation du SMSI

INTRODUCTION, MISE EN OEUVRE ET SUIVI

[AGENDA DE TUNIS (Partie opérationnelle)]

Sujet	Libellé proposé par le Président	DT/9 (Rév.2)¹ Par. de référence
<i>Introduction</i>	1 Nous sommes conscients que le moment est venu de passer des principes à l'action, tout en tenant compte des travaux en cours pour mettre en oeuvre le Plan d'action et tout en déterminant les domaines où des progrès ont été réalisés, sont en cours ou n'ont pas encore eu lieu. <i>(Approuvé)</i>	1 (première partie)
<i>Structure du document</i>	2 Nous tenons à réaffirmer les engagements pris à Genève et à nous en inspirer ici à Tunis en nous attachant aux mécanismes de financement destinés à réduire la fracture numérique, à la gouvernance de l'Internet et aux questions connexes, ainsi qu'au suivi et à la mise en oeuvre des décisions de Genève et de Tunis. <i>(Approuvé)</i>	Volet pol. § 8 (légèrement remanié)

¹ NOTE – Le Document DT/9(Rév.2) pourra continuer d'être utilisé comme document de référence par le PrepCom-3 (suite).

Mécanismes de financement (WSIS-II/PC-3/DOC-7(Rév.1))		
Gouvernance de l'Internet		
Mise en oeuvre et suivi		
<i>Généralités</i>	<p>3 L'édification d'une société de l'information inclusive privilégiant le développement sera une opération de longue haleine qui fera appel à de multiples parties prenantes. Nous nous engageons donc à rester pleinement mobilisés, aux plans national, régional et international, pour assurer une mise en oeuvre et un suivi durables des résultats et des engagements obtenus pendant le processus du SMSI et pendant les phases de Genève et de Tunis du Sommet. Compte tenu des nombreux aspects que revêtira l'édification de la société de l'information, il est essentiel que les gouvernements, le secteur privé, la société civile, l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations internationales coopèrent efficacement, conformément à leurs différents rôles et différentes responsabilités en mobilisant leurs connaissances spécialisées. <i>(Approuvé)</i></p>	40 (légèrement remanié)
<i>Stratégie générale de mise en oeuvre</i>	<p>4 Les gouvernements et autres parties prenantes devraient définir les domaines nécessitant un surcroît d'efforts et de ressources et devraient conjointement identifier et, si nécessaire, élaborer des stratégies, des mécanismes et des processus de mise en oeuvre des résultats du SMSI à l'échelle mondiale, régionale, nationale et locale, en accordant une attention particulière aux populations et aux groupes qui restent marginalisés quant à l'accès aux TIC et à leur utilisation. <i>(Approuvé)</i></p>	1 (seconde partie, légèrement remaniée)
<i>Mise en oeuvre nationale</i>	<p>5 Prenant en considération le rôle majeur des gouvernements en partenariat avec d'autres parties prenantes dans la mise en oeuvre des résultats du SMSI, y compris le Plan d'action de Genève, au niveau national, nous encourageons les gouvernements qui ne l'ont pas encore fait à élaborer des cyberstratégies, y compris des stratégies TIC et des cyberstratégies sectorielles selon le cas², qui soient globales et tournées vers l'avenir, qui s'inscrivent dans la durée et fassent partie intégrante de leurs plans de développement et de leurs stratégies de lutte contre la pauvreté au niveau national, dès que possible et avant 2010. <i>(Approuvé)</i></p>	2 (légèrement remanié)
<i>Mise en oeuvre régionale</i>	<p>6 Nous soutenons les efforts d'intégration régionale et internationale visant à édifier une société mondiale de l'information inclusive à dimension humaine et privilégiant le développement, et réaffirmons qu'une étroite coopération à l'intérieur des régions et entre elles est indispensable pour appuyer le partage du savoir. La coopération au niveau régional devrait contribuer au renforcement des capacités nationales et à la mise au point de stratégies de mise en oeuvre au niveau régional. <i>(Approuvé)</i></p>	3 (légèrement remanié pour aligner le texte sur le § 1 de la Déclaration de principes)

² Dans la suite du présent document, le terme "cyberstratégies" s'entend également des stratégies TIC et des cyberstratégies sectorielles, selon le cas.

<p><i>Mise en oeuvre régionale et internationale</i></p>	<p>7 Nous affirmons que l'échange de points de vue et le partage de pratiques et de ressources efficaces sont essentiels à la mise en oeuvre des résultats du SMSI aux niveaux régional et international. A cette fin, il faudra s'efforcer de fournir et de partager, entre toutes les parties prenantes, des connaissances et des savoir-faire, concernant la conception, la mise en oeuvre, le contrôle et l'évaluation de cyberstratégies nationales et de politiques nationales, selon le cas. Nous reconnaissons que lutter contre la pauvreté, renforcer les capacités sur le plan national et promouvoir les progrès technologiques à l'échelle nationale, sont des éléments fondamentaux pour réduire, de façon durable, la fracture numérique dans les pays en développement. <i>(Approuvé)</i></p>	<p>4 (légèrement remanié)</p>
	<p>[Nouveau 7A Rappelant que la coopération internationale entre toutes les parties prenantes, élément crucial de la mise en oeuvre du présent Plan d'action, doit être renforcée pour promouvoir l'accès universel et réduire la fracture numérique, [nous nous engageons à évaluer à intervalles réguliers les incidences de cette coopération et à oeuvrer conjointement à l'élimination des obstacles qui pourraient l'empêcher].]</p>	<p>6bis</p>
<p><i>Buts et objectifs</i></p>	<p>8 Nous réaffirmons que c'est grâce à la coopération internationale des gouvernements, et au partenariat entre toutes les parties prenantes, qu'il sera possible de relever le défi qui s'offre à nous, à savoir tirer parti du potentiel des TIC au service du développement, pour promouvoir l'utilisation de l'information et du savoir pour atteindre les buts et objectifs de développement convenus au niveau international, y compris les Objectifs du Millénaire pour le développement, et de traiter les priorités du développement aux niveaux national et local, et ainsi améliorer encore le développement socio-économique de tous les êtres humains. <i>(Approuvé)</i></p>	<p>5 (légèrement remanié)</p>
	<p>[9 Déplacé au § 7]</p>	
	<p>10 Nous sommes déterminés à améliorer la connectivité et l'accès économiquement abordable aux TIC et à l'information aux niveaux mondial, régional et national, grâce au renforcement de la coopération internationale entre toutes les parties prenantes, afin de favoriser les échanges technologiques et le transfert de technologies [à des conditions préférentielles], ainsi que le développement et la formation des ressources humaines, de manière à améliorer la capacité qu'ont les pays en développement d'innover, de participer pleinement à la société de l'information et d'y contribuer. <i>(Approuvé sous conditions)</i></p>	<p>6 (légèrement remanié)</p>
	<p>[Nouveau 10A Déplacé au nouveau § 26A]</p>	
	<p>[Nouveau 10B Déplacé au nouveau § 30D]</p>	

	<p>11 Nous réaffirmons notre engagement à fournir à tous un accès équitable à l'information et au savoir, en reconnaissant le rôle joué par les TIC dans la croissance économique et le développement. Nous sommes résolus à collaborer pour que soient atteintes, d'ici à 2015, les cibles indicatives énoncées dans le Plan d'action de Genève, qui servent de références globales pour améliorer la connectivité ainsi que l'accès universel, ubiquiste, équitable, non discriminatoire et abordable, à l'emploi des TIC, compte tenu des spécificités nationales et à utiliser les TIC comme outils pour atteindre les buts et objectifs de développement convenus au niveau international, y compris les Objectifs du Millénaire pour le développement, en: <i>(Approuvé)</i></p>	<p>7. (légèrement remanié)</p>
	<p>a) intégrant et alignant les cyberstratégies nationales dans les plans d'action locaux, nationaux et régionaux, selon le cas, et conformément aux priorités de développement à l'échelle nationale et locale, accompagnées d'échéances; <i>(Approuvé)</i></p>	<p>7a) (légèrement remanié)</p>
	<p>b) élaborant et mettant en oeuvre des politiques propices qui tiennent compte de la réalité de chaque pays et qui encouragent la création d'un environnement international favorable, les investissements étrangers directs et la mobilisation de ressources nationales afin de promouvoir et de stimuler l'esprit d'entreprise, en particulier au niveau des petites, moyennes et microentreprises, compte tenu du marché et du contexte culturel de ces pays. Ces politiques devraient s'inscrire dans un cadre réglementaire transparent et équitable, afin de créer un environnement concurrentiel à l'appui de ces objectifs et de renforcer la croissance économique; <i>(Approuvé)</i></p>	<p>7b) (légèrement remanié)</p>
	<p>c) renforçant les capacités TIC de tous et la confiance dans l'utilisation des TIC par tous - y compris les jeunes, les personnes âgées, les femmes, les populations autochtones, les personnes handicapées et les habitants de communautés rurales isolées - par l'amélioration et la mise en oeuvre de programmes et de systèmes d'éducation et de formation adaptés, intégrant entre autres, l'enseignement à distance et la formation permanente; <i>(Approuvé)</i></p>	<p>7c) (légèrement remanié)</p>

	<p>d) <i>mettant en oeuvre des mesures efficaces dans les domaines de l'enseignement et de la formation</i> (en particulier les sciences et la technologie) qui incitent les jeunes filles et les femmes à participer pleinement à la société de l'information. Ces mesures encourageront également les femmes à participer, en tant que travailleuses, éducatrices, chercheuses, représentantes de la société civile et parties prenantes, aux processus d'administration publique en ligne, y compris à la prise de décision et au suivi des mesures de politique générale et des plans d'action liés à la société de l'information;</p> <p>Variante d) <i>favorisant une formation et un enseignement efficaces</i>, en particulier dans le domaine des sciences et des technologies TIC, pour inciter et encourager les jeunes filles et les femmes à participer et à s'intéresser activement aux prises de décisions liées à l'édification de la société de l'information;</p>	<p>Nouveau 7u) (révisé par le Groupe de rédaction)</p> <p>Nouveau</p>
	<p>e) <i>accordant une attention particulière à la formulation de concepts à vocation universelle</i> et à l'utilisation de technologies d'appui propres à faciliter l'accès de tous, y compris des personnes handicapées; (Approuvé)</p>	<p>7v)</p>
	<p>f) <i>encourageant l'adoption de mesures publiques destinées à permettre un accès bon marché</i> à tous les niveaux, y compris au niveau communautaire, aux matériels, aux logiciels et à la connectivité, grâce à un environnement technologique toujours plus marqué par la convergence et grâce au renforcement des capacités et aux contenus locaux; (Approuvé)</p>	<p>7e) (légèrement remanié, insertion d'éléments du 7d))</p>
	<p>g) <i>améliorant l'accès aux connaissances sanitaires à l'échelle mondiale</i> et aux services de télémédecine, en particulier dans des secteurs comme la coopération mondiale dans les situations d'urgence, améliorant aussi l'accès aux professionnels de la santé et leur mise en réseau, afin de contribuer à améliorer la qualité de la vie et les conditions environnementales; (Approuvé)</p>	<p>7j)</p>
	<p>h) <i>renforçant les capacités TIC</i> pour améliorer l'accès aux réseaux et services postaux et l'utilisation de ceux-ci; (Approuvé)</p>	<p>7k) (légèrement remanié)</p>
	<p>i) <i>utilisant les TIC pour améliorer l'accès aux connaissances dans le domaine agricole</i>, lutter contre la pauvreté et appuyer la production de contenus en rapport avec l'agriculture adaptée aux conditions locales et l'accès à ces contenus; (Approuvé)</p>	<p>7l)</p>

	<p>j) <i>élaborant et mettant en oeuvre des applications de cybergouvernement</i> fondées sur des normes ouvertes afin d'améliorer la généralisation et l'interopérabilité des systèmes de cybergouvernement, à tous les niveaux, et par là même de faciliter l'accès à l'information et aux services publics et de contribuer à la construction de réseaux TIC et au développement de services disponibles en tout lieu, à tout moment et pour toutes les catégories d'utilisateurs; (Approuvé)</p>	7f)
	<p>k) <i>appuyant les institutions à but éducatif, scientifique et culturel</i>, notamment les bibliothèques, les archives et les musées, dans leur mission, qui consiste à élaborer et préserver des contenus variés et à offrir un accès équitable, ouvert et peu coûteux à ces contenus, y compris les contenus numériques, pour faciliter l'enseignement formel et informel, la recherche et l'innovation; en particulier, en aidant les bibliothèques à s'acquitter de leur mission de service public consistant à offrir un accès gratuit et équitable à l'information et à améliorer la connaissance des TIC et la connectivité au niveau communautaire, en particulier dans les communautés mal desservies; (Approuvé)</p>	7h) (avec des éléments du 7g))
	<p>l) <i>améliorant la capacité des communautés</i> de toutes les régions à élaborer des contenus en langues locales ou vernaculaires; (Approuvé)</p>	7o) (légèrement remanié)
	<p>l2) [<i>favorisant la création de contenus électroniques de qualité</i>, compte tenu des dimensions éthiques de la société de l'information aux niveaux national, régional et international;]</p>	Nouveau
	<p>m) <i>encourageant l'utilisation des médias nouveaux ou traditionnels</i> afin de promouvoir l'accès universel à l'information, à la culture et au savoir pour tous, en particulier pour les populations vulnérables et les habitants des pays en développement et en utilisant notamment la radio et la télévision à des fins éducatives et d'apprentissage; (Approuvé)</p>	Ancien 7t) (légèrement remanié)

	<p>n) [<i>encourageant l'élaboration de législations nationales qui garantissent l'indépendance et la pluralité des médias, et prenant les mesures appropriées - compatibles avec la liberté d'expression, sous réserve de certaines restrictions prévues par la législation en ce qui concerne le respect des droits ou de la réputation d'autrui et la protection de la sécurité nationale, de l'ordre et de la moralité publics; en réaffirmant que les médias doivent utiliser et traiter l'information de manière responsable et conformément aux normes éthiques et professionnelles les plus exigeantes;</i>]</p> <p>[Variante n): Dans le respect de la primauté du droit, nous nous engageons à élaborer une législation nationale propre à garantir la liberté d'expression et la liberté des médias ayant un contenu rédactionnel indépendant, de façon à promouvoir le développement et l'édification d'une société de l'information pluraliste, prospère et socialement stable;]</p> <p>[Variante n2): <i>Document de salle 14</i>]</p>	<p>Nouveau 7s) (7s supprimé)</p> <p>Nouveau</p> <p>Nouveau</p>
	<p>o) <i>encourageant vivement les entreprises et les chefs d'entreprise dans le secteur des TIC à mettre au point et à utiliser des processus de fabrication sans danger pour l'environnement afin de réduire au minimum les effets néfastes de l'utilisation et de la fabrication des TIC et de l'élimination des déchets TIC sur les populations et sur l'environnement. Dans ce contexte, il importe d'attacher une attention particulière aux besoins spécifiques des pays en développement; (Approuvé)</i></p>	<p>7q) (remanié)</p>
	<p>p) <i>intégrant dans les plans d'action nationaux et les cyberstratégies nationales des politiques et des cadres de réglementation, d'autoréglementation, ou autres, pour protéger les enfants et les jeunes contre toute forme d'abus ou d'exploitation reposant sur l'utilisation des TIC; (Approuvé)</i></p>	<p>7r) (légèrement remanié)</p>
	<p>q) <i>favorisant le développement de réseaux de recherche avancée, aux niveaux national, régional et international, afin d'améliorer la coopération dans les domaines scientifique, technologique et universitaire; (Approuvé)</i></p>	<p>Nouveau</p>
	<p>r) <i>encourageant le volontariat, au niveau communautaire, pour aider à optimiser l'effet des TIC sur le développement; (Approuvé)</i></p>	<p>Nouveau (avec des éléments du 7d)</p>
	<p>s) <i>encourageant le recours aux TIC afin de promouvoir des modalités de travail souples, notamment le télétravail, entraînant une meilleure productivité et la création d'emplois. (Approuvé)</i></p>	<p>Nouveau</p>

Autres engagements	<p>12 Nous reconnaissons qu'il existe une relation intrinsèque entre la lutte contre les effets des catastrophes, le développement durable et l'éradication de la pauvreté, et que les catastrophes, qui nuisent gravement et très rapidement aux investissements, demeurent un obstacle majeur au développement durable et à l'éradication de la pauvreté. Nous avons pleinement conscience du rôle de catalyseur très important des TIC sur le triple plan national, régional et international, pour ce qui est: <i>(Approuvé)</i></p>	<p>Nouveau 11A bis</p> <p>(Note – 7m), 7n) et 47A supprimés)</p>
	<p>a) de promouvoir la coopération technique et d'améliorer la capacité des pays, en particulier des pays en développement à utiliser des outils TIC pour les opérations d'alerte avancée, de gestion et de communication d'urgence en cas de catastrophe, y compris la diffusion de bulletins d'alerte compréhensibles à l'intention des personnes exposées; <i>(Approuvé)</i></p>	<p>Nouveau 11A bis (légèrement remanié)</p>
	<p>b) de promouvoir une coopération régionale et internationale afin de faciliter l'accès aux informations nécessaires pour la gestion des catastrophes et l'échange de ces informations, et d'étudier des modalités propres à faciliter la participation des pays en développement; <i>(Approuvé)</i></p>	<p>Nouveau 11A bis (remanié)</p>
	<p>c) d'oeuvrer activement à l'établissement de systèmes mondiaux normalisés de surveillance et d'alerte avancée reliés aux réseaux nationaux et aux réseaux régionaux et de faciliter les opérations d'urgence en cas de catastrophe dans le monde entier, en particulier dans les zones à haut risque. <i>(Approuvé)</i></p>	<p>Nouveau 11A bis, 7 o) + n) remaniés</p>
	<p>[13 Nous nous engageons à mettre en place des lignes téléphoniques d'assistance pour les enfants dans tous les pays. A cette fin, un numéro d'appel gratuit à trois ou quatre chiffres sera réservé, conformément aux normes internationales, à l'intention des enfants qui pourront appeler gratuitement à partir de téléphones fixes ou mobiles.]</p> <p>[Variante 13 Nous souhaitons mettre en place des lignes téléphoniques d'assistance pour les enfants dans tous les pays, en tenant compte de la nécessité de mobiliser les ressources adéquates. Il faudrait réserver à cet effet des numéros faciles à mémoriser et utilisables gratuitement à partir de tout type de téléphone.]</p>	<p>Nouveau</p> <p>Nouveau</p>
	<p>14 Nous voulons numériser nos données historiques et notre patrimoine culturel dans l'intérêt des générations futures. Nous encourageons des politiques efficaces de gestion de l'information dans les secteurs public et privé, y compris par l'utilisation de l'archivage numérique normalisé et de solutions inédites pour remédier au problème du vieillissement technologique, afin d'assurer la préservation à long terme des informations et de préserver l'accès à ces informations. <i>(Approuvé)</i></p>	<p>7t) et 7i) (légèrement remaniés)</p>

	<p>[15 Nous reconnaissons que les possibilités offertes par la société de l'information devraient bénéficier à tous et à toutes. Par conséquent, nous invitons les gouvernements à aider, sur une base volontaire, les pays qui sont concernés par des mesures unilatérales non conformes au droit international et à la Charte des Nations Unies qui entravent la pleine réalisation du développement économique et social de ces pays et qui nuisent au bien-être de leur population.]</p>	<p>Proposition du Président avec des éléments des § 21 et 46 de la Déclaration de principes</p>
	<p>16 Nous appelons les organisations internationales ou intergouvernementales à développer, dans les limites de ressources convenues, leurs programmes d'analyse des politiques et de renforcement des capacités, sur la base d'expériences concrètes et reproductibles des politiques et actions en matière de TIC qui ont conduit à la croissance économique et à la réduction de la pauvreté, notamment grâce à une compétitivité accrue des entreprises. <i>(Approuvé)</i></p>	<p>8 (légèrement remanié)</p>
	<p>17 Nous rappelons l'importance que revêt la création d'un cadre juridique, réglementaire et politique fiable, transparent et non discriminatoire. A cette fin, nous réaffirmons que l'UIT et des organisations régionales devraient prendre des mesures pour assurer une utilisation rationnelle, efficace et économique du spectre des fréquences radioélectriques par tous les pays et leur accès équitable à ce spectre, sur la base des accords internationaux pertinents. <i>(Approuvé)</i></p>	<p>Proposition du Président, reprenant des éléments du § 15 et du § 13 et 13 r) du Plan d'action</p>
<p><i>Partenariats</i></p>	<p>18 Nous reconnaissons que la participation de multiples parties prenantes, [ainsi que le rôle central joué par les gouvernements], est essentielle à l'édification d'une société de l'information à dimension humaine, inclusive et privilégiant le développement. Nous soulignons qu'une des clés de son succès est la participation de toutes les parties prenantes à la mise en oeuvre des résultats du SMSI et de leur suivi à l'échelle nationale, régionale et internationale, l'objectif premier étant d'aider les pays à réaliser les buts et objectifs de développement convenus sur le plan international, y compris les Objectifs du Millénaire pour le développement.</p>	<p>16 (légèrement remanié)</p>
	<p>19 Nous encourageons le renforcement et la poursuite de la coopération entre et parmi les parties prenantes [sur la base d'expériences nationales] pour garantir une mise en oeuvre efficace des décisions de Genève et de Tunis, par exemple par la promotion de partenariats multi-parties prenantes aux niveaux national, régional et international, y compris des partenariats public/privé (PPP), en encourageant la création de plates-formes thématiques multi-parties prenantes sur les plans national et régional, dans le cadre d'un effort et d'un dialogue concertés avec les pays en développement et les pays les moins avancés, les partenaires du développement et les acteurs du secteur des TIC. A cet égard, nous nous félicitons de partenariats tels que l'initiative "Connecter le monde" prise par l'UIT.</p>	<p>12 (remanié) et 20 e) (remanié)</p>

<p><i>Mise en oeuvre et suivi au plan national</i></p>	<p>20 Nous convenons de garantir une progression durable vers la réalisation des objectifs du SMSI une fois terminée la phase de Tunis, et nous décidons donc d'instaurer un [cadre/mécanisme] de mise en oeuvre et de suivi aux niveaux national, régional et international.</p>	<p>17 (remanié)</p>
	<p>21 Au plan national, sur la base des résultats du SMSI, nous encourageons les gouvernements, avec la participation de toutes les parties prenantes et compte tenu de l'importance de disposer d'un environnement propice à créer un [cadre/mécanisme] national de <i>mise en oeuvre</i> dans lequel:</p> <p>a) des cyberstratégies nationales devraient, s'il y a lieu, faire partie intégrante des plans de développement nationaux et des stratégies de lutte contre la pauvreté, en vue de contribuer à la réalisation des objectifs et des buts convenus à l'échelle internationale, y compris des Objectifs du Millénaire pour le développement;</p> <p>b) Les TIC devraient être totalement intégrées dans les stratégies d'aide publique au développement (APD), dans le cadre d'un échange d'informations et d'une coordination plus efficaces entre partenaires de développement et grâce à l'analyse et à l'échange des meilleures pratiques et des enseignements résultant des programmes "Les TIC au service du développement".</p> <p>c) Il conviendrait d'utiliser, lorsqu'il y a lieu, les programmes bilatéraux ou multilatéraux d'assistance technique existants, y compris ceux qui relèvent du Plan cadre des Nations Unies pour l'assistance au développement, afin d'aider les gouvernements dans leurs efforts de mise en oeuvre à l'échelle nationale.</p> <p>d) Les "Bilans communs de pays" devraient comprendre un volet consacré aux TIC au service du développement. <i>(Approuvé sous conditions)</i></p>	<p>18 (légèrement remanié)</p>
<p><i>Mise en oeuvre et suivi au plan régional</i></p>	<p>22 Au plan régional:</p> <p>a) A la demande des gouvernements, des organisations intergouvernementales régionales, en collaboration avec d'autres parties prenantes, devraient mener à bien des activités de mise en oeuvre des résultats du SMSI, en échangeant des informations et des meilleures pratiques à l'échelle régionale et en facilitant les débats de politique générale sur l'utilisation des TIC au service du développement, l'accent étant mis sur la réalisation des buts et objectifs de développement convenus à l'échelle internationale, y compris des Objectifs du Millénaire pour le développement.</p>	<p>19 (légèrement remanié)</p>

	<p>b) A la demande des Etats Membres et dans les limites des ressources budgétaires approuvées, les commissions régionales des Nations Unies pourraient, en collaboration avec des organisations régionales et sous-régionales, organiser régulièrement des activités régionales de suivi du SMSI, et assister des Etats Membres en leur fournissant des informations pertinentes, notamment techniques, en vue de l'élaboration de stratégies régionales et de la mise en oeuvre des résultats des conférences régionales.</p> <p>c) Nous considérons comme essentielles l'approche faisant appel à de multiples parties prenantes et la participation du secteur privé, de la société civile, de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations internationales aux activités régionales de mise en oeuvre des résultats du SMSI. <i>(Approuvé)</i></p>	
<p><i>Mise en oeuvre et suivi au plan international (général)</i></p>	<p>23 <u>Au plan international</u>, compte tenu de l'importance d'un environnement propice:</p> <p>a) <i>La mise en oeuvre et le suivi</i> des résultats des phases de Genève et de Tunis du Sommet devraient tenir compte des principaux thèmes et des grandes orientations énoncés dans les documents du Sommet.</p> <p>b) Chaque institution des Nations Unies devrait agir dans le cadre de son mandat et de son domaine de compétence, en se conformant aux décisions prises par son organe directeur et dans les limites des ressources existantes;</p> <p>c) La mise en oeuvre et le suivi devraient inclure des éléments intergouvernementaux et des éléments multi-parties prenantes.</p>	<p>Proposition du Président, avec des éléments des § 20 et 41.</p>

<p>Mise en oeuvre et suivi aux plans international et inter-gouvernemental (ONU)</p>	<p>24 Nous invitons les institutions des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales, conformément à la Résolution 57/270 B de l'Assemblée générale des Nations Unies, à faciliter le déroulement des activités entre les différentes parties prenantes, société civile et secteur privé compris, afin d'aider les gouvernements des différents pays dans leurs efforts de mise en oeuvre. [A ce sujet, ayant à l'esprit la Résolution 57/270 B intitulée "Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social" et soulignant qu'il incombe aux organismes intergouvernementaux la tâche importante de promouvoir plus avant la mise en oeuvre des résultats des grandes conférences et des sommets des Nations Unies, nous demandons au Secrétaire général des Nations Unies d'établir, dans le cadre du Conseil des Chefs de secrétariat, un groupe des Nations Unies sur la société de l'information présidé par l'UIT, composé des organes et des organisations des Nations Unies compétents, et chargé de faciliter la mise en oeuvre, l'évaluation et le suivi des résultats du SMSI et de soumettre un rapport annuel à l'Assemblée générale des Nations Unies [, via le segment de coordination de l'ECOSOC en vue d'un suivi ultérieur dans le cadre de la Commission fonctionnelle des Nations Unies de la science et de la technique au service du développement].]</p> <p>[Variante 24 La coordination à l'échelle du système des activités de mise en oeuvre devrait suivre les procédures énoncées dans la Résolution 57/270 B de l'Assemblée générale des Nations Unies (notamment aux § 11 et 12). Nous invitons toutes les organisations internationales à examiner la pertinence de leurs activités par rapport à la mise en oeuvre des résultats du SMSI. Nous demandons au Secrétaire général des Nations Unies de soumettre, d'ici à juillet 2006, un rapport faisant partie du rapport annuel de l'ECOSOC et contenant des recommandations concrètes sur la coordination de la mise en oeuvre des décisions prises au SMSI, y compris sur la participation de multiples parties prenantes.]</p> <p>[Variante 2 24 Voir le Document de salle 15]</p>	<p>Proposition du Président, avec des éléments du § 20 b)</p> <p>Nouveau</p> <p>Nouveau</p> <p>Nouveau</p>
	<p>25 La mise en oeuvre et le suivi des résultats du SMSI devraient être des éléments à part entière du suivi intégré, par l'ONU, des résultats des grandes conférences des Nations Unies et devraient contribuer à la réalisation des buts et objectifs convenus à l'échelle internationale, notamment des Objectifs du Millénaire pour le développement. [La création de nouveaux organes opérationnels ne devrait pas être nécessaire.]</p>	<p>Proposition du Président, avec des éléments du § 20 c)</p>
	<p>[26 Supprimé].</p>	<p>49</p>

	Nouveau 26A Les organisations internationales ou régionales devraient évaluer les possibilités d'accès universel aux TIC dans les différents pays, et rendre compte régulièrement de la situation, afin d'ouvrir au secteur des TIC dans les pays en développement des perspectives de croissance équitables. (<i>Approuvé</i>)	Nouveau 6bis = § 28 c) du Plan d'action
<i>Mise en oeuvre et suivi multi-parties prenantes au plan international</i>	27 Nous attachons une grande importance à la mise en oeuvre multi-parties prenantes au plan international qui devrait être [ascendante], organisée selon les grandes orientations du Plan d'action de Genève et encadrée/coordonnée par des institutions des Nations Unies (comme indiqué dans l'Annexe, qui n'est pas exhaustive).	Proposition du Président, avec des éléments des § 41 et 20 c)
	[28 Déplacé au nouveau 30C.]	
	29 Les modalités de coordination des activités multi-parties prenantes ainsi qu'un espace de discussion de politique générale multi-parties prenantes devraient être établis. Il faudrait recourir le plus possible à l'expérience et aux activités des institutions des Nations Unies dans le cadre du processus du SMSI - notamment de l'UIT, de l'UNESCO et du PNUD. [Ces institutions devraient jouer le rôle directeur principal en la matière et organiser une réunion des coordonnateurs des grandes orientations, comme indiqué dans l'Annexe.] La création de nouveaux organismes opérationnels ne devrait pas être nécessaire.	Proposition du Président, avec des éléments du § 20 c) Nouveau
	[Variante 27+29 La mise en oeuvre multi-parties prenantes devrait être ascendante. Si nécessaire, elle devrait suivre les grandes orientations et les thèmes énoncés dans le Plan d'action de Genève et être coordonnée par des institutions des Nations Unies. Il faudrait continuer de recourir le plus possible à l'expérience et aux activités des institutions des Nations Unies dans le processus du SMSI - notamment de l'UIT, de l'UNESCO et du PNUD. La création de nouveaux organismes opérationnels ne devrait pas être nécessaire.]	Nouveau
	30. La coordination des activités de mise en oeuvre multi-parties prenantes contribuerait à éviter les doubles emplois. Cette coordination devrait comprendre notamment l'échange d'informations, la création de savoirs, l'échange des meilleures pratiques et l'aide en faveur de l'établissement de partenariats multi-parties prenantes et de partenariats public/privé.	Proposition du Président, avec des éléments des § 20 c) et 20 b)
	[Nouveau 30A Cette coopération doit être [régie] [guidée] par la Résolution 57/270 B de l'Assemblée générale des Nations Unies et au regard des décisions que prendra le Sommet de 2005.]	40A
	[Nouveau 30B [Nous décidons de procéder à un examen d'ensemble de la mise en oeuvre des résultats du SMSI d'ici à 2010].]	Nouveau
<i>Indicateurs</i>	Nouveau 30C Nous préconisons une évaluation périodique sur la base d'une méthodologie convenue, telle que celle exposée aux § [30B-34].	Proposition du Président

	<p>Nouveau 30D Des indicateurs et des critères de référence adaptés, y compris des indicateurs de connectivité communautaire, devraient permettre de préciser l'étendue de la fracture numérique, dans ses dimensions nationales et internationales et de l'évaluer à des intervalles réguliers, pour faire le point sur les progrès de l'utilisation des TIC réalisés dans le monde en vue d'atteindre les buts et les objectifs de développement convenus, à l'échelle internationale, y compris les Objectifs du Millénaire pour le développement. (Approuvé)</p>	<p>9B (version légèrement modifiée du § 28 b) du Plan d'action)</p>
	<p>31 L'élaboration d'indicateurs TIC est importante pour mesurer la fracture numérique. Nous notons le lancement, en juin 2004, du <i>Partenariat sur la mesure des TIC au service du développement</i> et les efforts entrepris dans ce cadre pour:</p> <p>a) élaborer un ensemble commun d'indicateurs TIC fondamentaux; accroître la disponibilité de statistiques comparables à l'échelle internationale dans le domaine des TIC [et établir un cadre mutuellement convenu pour leur élaboration], pour examen ultérieur et décision de la Commission de statistiques des Nations Unies;</p> <p>b) promouvoir le renforcement des capacités des pays en développement en ce qui concerne l'évaluation de l'évolution de la société de l'information;</p> <p>c) évaluer les incidences actuelles et les effets potentiels des TIC sur le développement et la réduction de la pauvreté;</p> <p>d) élaborer des indicateurs spécifiques en fonction des sexes afin de mesurer la fracture numérique sous ses divers aspects.</p>	<p>Eléments des § 9, 44, 45 et G77 et nouveaux éléments</p>
	<p>[31A Nous notons également la création de l'<i>indice d'ouverture aux TIC</i> et de l'<i>indice d'ouverture au numérique</i>, qui compléteront l'ensemble commun d'indicateurs TIC fondamentaux, tels qu'ils ont été définis dans le cadre du <i>Partenariat sur la mesure des TIC au service du développement</i>.]</p>	<p>Eléments du § 44</p>
	<p>[31B Nous soulignons que tous les indices et indicateurs doivent tenir compte des différents niveaux de développement des pays et des situations nationales.]</p>	<p>Nouveau</p>
	<p>[31C L'élaboration de ces indicateurs devrait se poursuivre dans un esprit de coopération, de façon à être économique et à éviter les doubles emplois.]</p>	<p>Nouveau</p>
	<p>32 Nous invitons la communauté internationale à renforcer les capacités des pays en développement en matière de statistiques en leur fournissant un appui adapté à l'échelle nationale ou régionale. (Approuvé)</p>	<p>10 (dernière phrase)</p>

	<p>33 Nous nous engageons à revoir et à suivre les progrès concernant la réduction de la fracture numérique, compte tenu des différents niveaux de développement des pays, afin d'atteindre les buts et objectifs de développement convenus à l'échelle internationale, notamment les Objectifs du Millénaire pour le développement, en évaluant l'efficacité des efforts d'investissement et de coopération internationale consacrés à l'édification de la société de l'information, en identifiant les lacunes ainsi que les insuffisances sur le plan de l'investissement et en élaborant des stratégies pour y remédier. <i>(Approuvé)</i></p>	<p>14 (légèrement remanié)</p>
<i>Inventaire</i>	<p>34 L'échange d'informations sur la mise en oeuvre des résultats du SMSI est un élément d'évaluation important. Nous notons avec satisfaction le rapport de l'Inventaire des activités du SMSI, l'un des outils qui faciliteront grandement le suivi après la phase de Tunis du Sommet, et le "Livre d'Or" des initiatives lancées au cours de la phase de Tunis. Nous encourageons toutes les parties prenantes au SMSI à continuer de communiquer des informations sur leurs activités pour alimenter la base de données de l'Inventaire des activités du SMSI gérée par l'UIT et accessible au public. A ce titre, nous invitons tous les pays à contribuer à l'inventaire en rassemblant des informations au niveau national avec le concours de toutes les parties prenantes. <i>(Approuvé)</i></p>	<p>Proposition du Président, avec des éléments du § 46</p>
<i>Sensibilisation</i>	<p>35 Il est nécessaire de sensibiliser davantage l'opinion à l'Internet afin de rendre ce moyen de communication universel véritablement accessible au public. Nous décidons de déclarer [le 17 mai] Journée mondiale de la société de l'information afin de contribuer à sensibiliser l'opinion, chaque année, à l'importance de ce moyen de communication universel et aux questions évoquées dans le cadre du Sommet, en particulier aux perspectives qu'ouvre l'utilisation des TIC dans les domaines économique et social, ainsi qu'aux possibilités de réduction de la fracture numérique.</p>	<p>47 (remanié)</p>
	<p>36 Nous demandons au Secrétaire général du Sommet de faire rapport à l'Assemblée générale des Nations Unies sur les résultats du Sommet, conformément à la Résolution 59/220 de l'Assemblée générale des Nations Unies. <i>(Approuvé)</i></p>	<p>48</p>

[**Annexe**

Grandes orientations

Coordonnateur(s)

C1. Le rôle des instances publiques chargées de la gouvernance et de toutes les parties prenantes dans la promotion des TIC pour le développement	ECOSOC/Commissions régionales des Nations Unies/UIT
C2. L'infrastructure de l'information et de la communication	UIT
C3. L'accès à l'information et au savoir	UIT/UNESCO
C4. Le renforcement des capacités	PNUD/UNESCO/UIT
C5. Etablir la confiance et la sécurité dans l'utilisation des TIC	UIT
C6. Créer un environnement propice	UIT/PNUD
C7. Les applications TIC	
• administration électronique	PNUD/UIT
• commerce électronique	OMC/CNUCED/UIT/UPU
• téléenseignement	UNESCO/UIT
• télésanté	OMS/UIT
• cybertravail	OIT/UIT
• cyberécologie	OMS/OMM/PNUE/ UN-Habitat/UIT
• cyberagriculture	FAO/UIT
• cyberscience	UNESCO/UIT
C8. Diversité et identité culturelles, diversité linguistique et contenus locaux	UNESCO
C9. Média	UNESCO
C10. Dimensions éthiques de la société de l'information	UNESCO/ECOSOC
C11. Coopération internationale et régionale	Commissions régionales des Nations Unies/PNUD/UIT/ UNESCO/ECOSOC

]